

### Conseil municipal du 24 septembre 2015

#### POINT 7 :

L'association « Dans les pas de Jongkind en Dauphiné » s'est rendue à Dinkelland, commune néerlandaise issue de la fusion de seize communes dont LATTROP, lieu de naissance de Johan Barthold Jongkind. La municipalité de Dinkelland est favorable à l'étude d'un partenariat avec la commune de La Côte Saint-André. A cet effet, nos homologues de Dinkelland ont souhaité inviter le Maire et l'association à l'inauguration d'un bâtiment venant d'être implanté sur le lieu de naissance de Jongkind.

Conformément à l'article 2123-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire doit avoir un mandat spécial de la part du Conseil Municipal pour la durée de ce déplacement, soit du 25 au 26 septembre 2015. Ce mandat spécial correspond à une mission accomplie dans l'intérêt des affaires communales, en dehors de l'exécution habituelle des fonctions dont il est investi. Il permet le remboursement des frais nécessaires, soit :

- Avion
- Location d'une voiture
- Hôtel.

#### Intervention de Séverine Fouache

« Il nous semble important de préciser que c'est l'association « Dans les pas de Jongkind » qui est à l'initiative de ce projet. Elle a invité les maires des communes de Virieu et la Côte st André à accompagner son président à cette inauguration. Occasion idéale de rapprocher ces 3 communes d'Europe et de mettre à l'honneur une ouverture d'esprit sur le plan culturel.

Ce projet est d'un grand intérêt pour notre commune, cependant faire supporter à la commune, déjà en difficulté financière, des frais supplémentaires nous dérangeant...Ce point 7 vient en étau entre le point 4 qui donne un signal fort aux associations, autant dire un risque de baisse de subventions et le point 8 où de « douloureux arbitrages » sont à prévoir à cause des baisses de dotations de l'état.....Y aurait il 2 poids, 2 mesures ?

Il nous aurait semblé plus juste que vous participiez à l'effort communal en prenant en charge ces frais, grâce à vos indemnités d'élu ».

#### Réponse de Mr le Maire

« Vos sous-entendus sont désagréables ; il n'est pas écrit que c'est la commune qui est à l'origine de ce projet. Concernant le voyage où je représente la commune, je souhaite qu'il ne soit pas appliqué deux poids deux mesures et **propose de sortir les dépenses de M. Laverdure sur le précédent mandat pour se déplacer à Paris, qui ont été payées sur le budget de la collectivité sans utiliser le mandat spécial, j'ai honte pour lui. Pour combler la dépense du trajet concerné, Mr Laverdure aurait pu vendre les livres achetés à l'association « Dans les pas de Jongkind » ainsi que le tableau acheté par Mr Laverdure dans une exposition, acquisitions jamais passées en Conseil Municipal. »**

Mme Fouache ajoute que pour la précision concernant l'association, il s'agit d'une information. Pour le reste, il n'y a pas de sous-entendus.

### Réponse de Jacky Laverdure au conseil municipal du 26 octobre 2015

*(En rouge, les interventions spontanées de Mr le maire et de Jacky Laverdure).*

Jacky LAVERDURE fait la déclaration suivante au nom du groupe municipal « La Côte-Saint-André pour tous ».

« Je demande un droit de réponse. Loin de nous l'idée de vous contester le droit d'inventaire, mais, M. le Maire, plusieurs de vos affirmations, lors du dernier Conseil du 24 septembre 2015 appellent de notre part une mise au point.

Au point 7, M. le Maire, vous avez déclaré :

« Concernant le voyage où je représente la commune, je souhaite qu'il ne soit pas appliqué deux poids deux mesures et propose de sortir les dépenses de M. Laverdure sur le précédent mandat pour se déplacer à Paris ou « ailleurs », dépenses qui ont été payées sur le budget de la collectivité, sans utiliser le mandat spécial. J'ai honte pour lui ».

« ... sortir les dépenses de M. Laverdure sur le précédent mandat pour se déplacer à Paris ou **ailleurs** », le « ailleurs » est pour le moins choquant : De quel(s) déplacement(s) vous parlez, M. le Maire ?

*M. le Maire reste muet.*

*Je fais remarquer à M. le Maire que parler de voyage à Paris ou « ailleurs », laisse sous-entendre des voyages aux frais de la Mairie, ce qu'il considère comme une atteinte à mon honnêteté, une remise en cause de ma probité. Cela peut favoriser la rumeur.*

*M. le Maire précise qu'il parle d'un voyage en TGV à Paris le 29 janvier 2013 à la CNAC pour un coût de 153€.*

*Je répons : « Il n'y a donc pas d'autre déplacement !! »*

Et parlons justement de ce déplacement à Paris. Ironie des calendriers, ce déplacement que vous dénoncez a permis l'aboutissement du projet de GMS (Grande et Moyenne Surface) sur la « friche Joubert », au Sud de la Ville puisque vous avez signé le permis le mois dernier.

Quels étaient les faits ?

En tant que Maire, j'étais membre de droit de la CNAC (Commission Nationale d'Aménagement Commercial), **donc la notion de mandat spécial du Conseil Municipal n'est pas fondée** dans cette affaire. Avec JP Barbier, Président de Bièvre-Liers à l'époque, nous avons été auditionnés le 29 janvier 2013 par cette commission qui se réunissait pour étudier les recours n°1605T et 1610T contre la décision de la CDAC du 30 août 2012. De plus, la Commune n'a payé que l'aller-retour en TGV dans la journée. J'ai réglé tous les frais annexes sur mon indemnité de Maire.

Quand à votre « M. le Maire ajoute qu'il a honte pour lui », sachez que je n'ai aucunement honte de notre choix. Par contre, ce serait digne de votre part de reconnaître que vos propos sont plus que mesquins.

.....

Dans la suite du point 7, M. le Maire, vous affirmez :

«Pour combler la dépense du trajet concerné, Mr Laverdure aurait pu vendre les livres achetés à l'association « Dans les pas de Jongkind » ainsi que le tableau acheté par Mr Laverdure dans une exposition, acquisitions jamais passées en Conseil Municipal. »

Je vais rétablir les faits :

- « Livres achetés à l'association « Dans les pas de Jongkind » ». Les Editions Libel de Lyon avaient édité plusieurs milliers de catalogues (et pas livres) de l'exceptionnelle exposition Jongkind de 2009 au musée Berlioz (120 œuvres exposées). Nous apprenions que Libel allait mettre au pilon quelques centaines d'exemplaires, ou alors il les vendrait à un prix cassé (10 € au lieu de 25€). Catalogue d'une remarquable qualité qui est un bel outil pour faire connaître Jongkind. **Nous en avons effectivement acheté quelques dizaines pour offrir en cadeau aux personnalités et/ou groupes reçus en Mairie. Vous-même, M. le maire, en avez probablement offert.**
- « .... le tableau acheté par M. Laverdure dans une exposition. » Nous n'avons jamais acheté de Jongkind, mais nous avons fait restaurer celui qui est exposé dans cette salle avec **la bonne surprise d'avoir découvert un tableau Recto-Verso.**

*M. le Maire précise qu'ils ont été achetés aux éditions Libel, pour 250€.*

*M. Le Maire : « Alors, M. Laverdure, vous n'avez pas eu un mandat spécial pour le faire ».*

*Moi: « certes, nous assumons, mais je n'ai pas le souvenir que la Trésorerie l'ai déploré ».*

Je reprends :

« M. le Maire, votre parole est publique donc vous avez l'obligation que celle-ci soit juste. Dans le cas présent, vos commentaires mettent en doute mon honnêteté et peuvent faire le lit de la rumeur.

Réalisez vous que vous pouvez attiser la défiance des citoyens vis à vis de la classe politique, dont vous faites partie ?

J'estime vos propos diffamatoires. M. le Maire, je vous demande donc des excuses, ou pour le moins que vous reconnaissiez que les faits que je viens d'exposer sont exacts ».

*Pas de réponse du Maire.*

*Notre groupe municipal « La Côte-Saint-André POUR TOUS » demande une suspension de séance et, au retour, réitère la demande.*

*Pas de réponse du Maire.*

Déclaration d'André BARBAN au nom du groupe municipal :

"Les échanges qui viennent d'avoir lieu, suite à la mise en cause de l'intégrité de Mr Laverdure au CM du 24 septembre dernier, restent dans le même esprit que les précédents.

Les élus du groupe minoritaire sont en droit d'attendre de votre part un minimum d'écoute et de respect dans les débats et dans les idées des citoyens qu'ils représentent.

Sans avoir la prétention d'être donneur de leçons, pour que le débat démocratique fonctionne, il faut que chacun y ait sa place.

Pas plus que nous à la mandature précédente, vous ne détenez à vous seul la vérité.

Dans l'attente de trouver un climat apaisé, profitable à l'ensemble des citoyens, pour ce soir, nous quittons la séance."

*Et nous quittons la salle.*